**M.C.A.E. << P’TIT’ ABEILLE >>**

Rue Pierre Henvard 64

4053 EMBOURG *A.S.B.L.*

Tél. : 04-367.15.52 *CHAUDFONTAINE-SERVICES*

Fax : 04-368.41.60

 A LA RENCONTRE DES FAMILLES. Article 3

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |
| --- |
| PRÉPARER LE PREMIER ACCUEIL. |

* DISPOSITIF :
	1. Rencontre des parents avec la responsable en vue de présenter l’institution à différents niveaux :
* remise et présentation du R.O.I. ;
* explication du projet d’accueil ;
* visite des lieux.

Dans le mois qui suit l’entretien, les parents doivent confirmer l’inscription et verser la caution.

* 1. La naissance a eu lieu.

Dans le mois de la naissance, les parents nous avertissent de la naissance de l’enfant.

Dans le mois qui précède l’entrée, il y a un contact téléphonique de l’assistante sociale pour prévoir la date de la visite à domicile.

Le planning des familiarisations s’effectue, ainsi que la date de la visite médicale d’entrée.

* 1. Familiarisation.

Première rencontre avec les parents, l’enfant et les deux puéricultrices.

Elle a lieu à 12h.30’ et dure environ 30 minutes.

La familiarisation s’étale sur une période de 15 jours. Le nombre de présences est important, même s’il ne s’agit que d’une heure à la fois. La première familiarisation se fait avec la maman.

L’accent de l’entretien est essentiellement relationnel, mais porte aussi sur l’organisation du Service, la façon de travailler dans le Service, le rythme de l’enfant, la non anticipation d’une position non acquise, aspect plus matériel (vêtements de rechange, médicament, …). On écoute et on répond aux questions des parents.

Les adaptations ont lieu le matin et l’après-midi. On invite les parents à laisser progressivement l’enfant seul (une heure durant la première semaine et deux ½ jours durant la deuxième semaine).

La puéricultrice insiste sur l’importance du « doudou » (qui, au départ, est un objet transitionnel : cela facilite le passage de la maison à la crèche).

En fonction des adaptations qui s’écoulent et des manifestations de l’enfant, on propose parfois une entrée à la crèche ou on ajoute des adaptations. Il y a toujours un bilan de ces adaptations qui est effectué.

Une réflexion doit avoir lieu par rapport aux nouvelles entrées qui ne doivent pas correspondre à des périodes de vacances → tenir compte du calendrier !

Place de la mère : lors de la deuxième adaptation, la maman laisse son enfant à la crèche seul, ne fût-ce qu’une ½ heure, mais elle a la possibilité de téléphoner si cela peut la rassurer lors de la séparation.

C’est un travail de collaboration entre les puéricultrices et les parents. Il y a écoute des parents et de l’enfant.

Si un enfant plus âgé arrive dans une section de « moyens » ou de »grands », il y a une période de familiarisation également. Elle est parfois plus difficile à instaurer, compte tenu de la reprise professionnelle des parents qui a déjà eu lieu, mais elle est indispensable.

Une mise en confiance est progressive.

Passage inter services d’un enfant.

* importance des conditions d’une bonne familiarisation → Les adaptations doivent être programmées pour être positives (choix du moment, présence des deux puéricultrices).
* Temps de présence à préciser à la maman → bien le délimiter ! Une attention particulière sera portée sur la composition de la famille par rapport à la phase de familiarisation (disponibilité de la maman).
* Attention à l’enfant dont la maman connaît bien la crèche car chaque enfant est différent.
* Le nombre d’adaptations peut varier en fonction aussi des réactions de l’enfant (dans le sens d’une augmentation).
* Souhait de ne pas faire coïncider un passage inter services avec l’entrée d’un enfant, dans la mesure du possible.
* Le processus d’entrée est également valable pour les passages inter services, mais l’enfant sera accompagné ici de la puéricultrice du Service dont l’enfant est sortant.

|  |
| --- |
| ETABLIR UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC LES PARENTS.  |

oSin

1. Se rendre disponible aux familles.

Etre à l’écoute, établir une relation de confiance, être attentif au « verbal » et au « non verbal », aux attitudes corporelles, aux sourires, …

Pouvoir comprendre le ressenti des parents. Percevoir tout le « non verbal ». Importance du silence. Non jugement.

Attention aux premiers mots échangés avec les parents. Les mots des premiers jours sont importants pour la suite des contacts.

* + Chez les grands : quand un groupe d’enfants ou même un seul enfant quitte la crèche vers l ‘école, l’événement est formalisé afin que les enfants puissent dire au revoir.
1. La place des parents.

Un accueil individuel est nécessaire au bon déroulement de l’échange et à la mise en place d’un « tour de rôle » d’entrée dans le Service pour faciliter la communication.

On définit un espace accueil qui sera respecté en tant que tel.

La discrétion va de pair avec le respect fondamental de chaque enfant !

Importance des différents moments-clefs de la journée, et spécialement au retour.

Moments riches en échanges, ponctués de rencontres (fêtes, …).

Le temps individuel imparti à chaque parent est parfois trop court lorsque, par exemple, plusieurs parents sont présents en même temps ⇒ nécessité d’une collaboration parentale, afin de gérer ensemble un temps déterminé (respect mutuel). La puéricultrice est également là pour « aider » quand cela se justifie.

1. Outils de communication.

Le petit carnet de vie est un outil supplémentaire intéressant.

Importance du carnet de santé qui est aussi un moyen de communication (outre l’aspect médical).

Feuille de route journalière.

Chez les bébés : cahier de communication parent - puéricultrice.

N.B. : nous invitons régulièrement les parents à consulter le tableau d’affichage à l’entrée (valves, affichages, …).

* 1. Respect des choix idéologiques, éducatifs, culturels en collectivité.

Les choix idéologiques et culturels sont respectés.

Le respect de l’enfant dans toutes ses dimensions est respecté.

La « différence » et la diversité des familles est envisagée et vécue comme une richesse.

Au niveau éducatif :

certaines limites institutionnelles sont à respecter par la famille : - trotteur à proscrire,

 - respect de l’enfant au niveau de son rythme (on ne réveille pas un enfant pour manger).

* 1. Secret professionnel.
		+ Le secret professionnel est vital et central. Il concerne tous les intervenants de la crèche à leur niveau.
		+ Des données importantes ayant un lien direct avec l’enfant doivent être retransmises.
		+ Certaines informations sont à communiquer aux stagiaires (ex. : histoire de l’enfant, fratrie, …).

|  |
| --- |
| ACCOMPAGNER LES VÉCUS DE LA SÉPARATION. |

L’enfant est acteur de sa séparation.

On part du rythme de l’enfant et non de celui des parents.

* Il faut parfois du temps à certains enfants pour se séparer – et le soir également.

 Il est parfois nécessaire de codifier le départ – ne pas s’éterniser. L’enfant a besoin de messages clairs.

Certains enfants ont du mal à quitter la crèche le soir. Comment gérer cela ? Il y a des lois collectives à ne pas transgresser. Le doudou : OK, mais on ne franchit pas la porte avec un objet de la crèche. De même, on n’apporte pas à la crèche de jeu appartenant à la maison.

Parfois, lors de la séparation, l’enfant est triste → En reparle-t-on au cours de la journée ? Comment ?

Il faut formuler le chagrin, mais pas systématiquement : il faut sentir s’il est opportun de le faire.

Importance de reconnaître l’émotion de l’enfant par rapport à son vécu.

Bien évoquer oralement ou traduire gestuellement le fait de dire « au revoir », « papa et/ou maman viendra le rechercher le soir ».

En cas de changement dans les repères de l’enfant, il faut verbaliser. Anticiper, c’est toujours bien.

* Les enfants sont très vulnérables au changement et, même s’ils ne le montrent pas, ils peuvent l’exprimer de différentes manières.
* Certains enfants sont sans réaction et pourtant, ils souffrent.

|  |
| --- |
| AMÉNAGER LA FIN DE l’ACCUEIL. |

Fin de séjour.

Cela signifie passage d’un lieu à un autre.

→ Retour chaque jour à la maison.

→ Passage d’une section à une autre.

→ Départ vers l’école.

* Il y a un processus de familiarisation d’une section à l’autre → programmation, agenda. Les parents doivent être prévenus suffisamment tôt de tout changement.
* Il faut parler à l’enfant de son passage de section et de sa sortie de la crèche. (Feed-back à rendre aux parents du passage de leur(s) enfant(s)).

Il y a lieu d’officialiser le départ de chaque enfant et de l’individualiser. L’enfant est une personne unique ; c’est un « tel » qui part et non un autre.

Marquer le départ par un événement festif (gâteau, fête, …) et l’enfant doit avoir le temps de faire ses adieux.

 **RENCONTRE AVEC LES ENFANTS. Article 3**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| AMENAGEMENT ET ESPACE. Articles 2 - 4 |

L’aménagement et l’espace doivent être adaptés à l’âge de l’enfant et des sous-groupes. Une cloison permet de canaliser le groupe. La sécurité physique et psychologique des enfants doit être respectée. Il faut tenir compte du développement de chacun, des variétés d’expérience et du nombre de jeux suffisants. Il va permettre la liberté du mouvement, la liberté d’explorer, …, une certaine créativité, un épanouissement, et donc susciter son développement psychomoteur.

Tous les sens doivent être pensés. Pour les bébés, le relax est parfois utile pour faciliter la digestion, changer de position, … mais il ne faut pas en abuser.

L’adulte doit se positionner à la hauteur des enfants, être disponible, mais sans envahissement. L’adulte doit soutenir l’enfant du regard, mais aussi verbaliser. La présence de l’adulte rassure, sécurise, mais la puéricultrice ne doit pas toujours être « toujours près de l’enfant », ne doit pas chaque fois intervenir. La puéricultrice ne doit pas non plus se laisser envahir. Les distances sont profitables aux deux parties.

Le choix du matériel est important : tout doit être sécurisant, varié (forme, couleur, texture,…). Le matériel doit être facile à nettoyer, adapté à l’âge. Il faut essayer d’avoir des coins différents (coin doux, coin symbolique, coin colère, …).

L’aménagement doit être modulable, ne doit pas être figé, car les groupes d’enfants évoluent.

Certains jeux séduisent les adultes, mais ne sont pas toujours intéressants pour les enfants. Les jeux trop compliqués ne sont pas toujours adaptés aux jeunes enfants. Des objets familiers séduisent les enfants (pots, cuillers, boîtes de différentes grandeurs, Tupperware, …). Il faut éviter un nombre trop limité de jouets par rapport au nombre d’enfants. Il faut proscrire les jouets « portiques » trop réducteurs pour les très petits enfants.

LE JEU N’EST PAS LE JOUET.

|  |
| --- |
| RESPECT DU RYTHME ET CONTINUITE. Article 4  |

L’accueil est le prolongement de la vie à la maison et le retour du soir. Entre les deux, il y a beaucoup de choses. L’idéal est que les parents et les professionnelles soient réceptifs aux infos concernant l’enfant. Il est important d’énoncer les choses simplement. La transmission des informations doit être correcte. Avoir une forme de continuité au quotidien et limiter les intervenants : une même personne donne le repas, change, couche, reprend et donne le goûter à l’enfant. Les autres adultes doivent être attentifs à ne pas interférer lors d’un moment privilégié entre la puéricultrice et l’enfant. Par les horaires, il y a une continuité qui évite la perte des informations. Les points de repère sont là. Le passage interservices se fait progressivement. Le groupe des grands est séparé à certains moments pour privilégier les échanges.

Pour respecter le rythme de l’enfant, il est important de suivre le plus adéquatement possible son rythme psychologique, moteur et affectif, càd. avoir une bonne connaissance de son histoire et bien connaître l’enfant qui est différent de l’autre. Le référent doit rester un moment avec l’enfant qui change de section; celui-ci doit être accueilli par le nouveau groupe et arrive dans le nouveau Service avec ses repères (doudou, sucette, …).

Les rituels signifient « RASSURANCE » pour l’enfant :

Rituel du matin : le parent tend l’enfant à la puéricultrice, fait un signe, dit au revoir.

Rituel du sommeil : musique avant l’endormissement, distribution des doudous, sucettes, ….

Les rituels sont des repères pour l’enfant et ont un effet sécurisant.

|  |
| --- |
| L’ENFANT A UNE PLACE ACTIVE. Article 4 |

Le rôle de l’adulte est de rendre l’enfant le plus autonome possible au-travers des différentes étapes de son développement.

Donner l’occasion à l’enfant de pouvoir prendre ses distances par rapport à l’adulte. Les bases de l’autonomie sont l’aménagement de l’espace, ne pas anticiper les étapes non acquises préalablement et assurer une sécurité psychologique et affective, …

Cela nécessite une bonne observation et un décodage correct des signaux verbaux et non verbaux. La puéricultrice parle en « JE » et adopte un langage adapté et **c**orrect.

Au travers des moments privilégiés tels que le repas, le change, ..., l’adulte aura un rôle de soutien, d’encouragement, afin que l’enfant se sente reconnu et se vive comme une personne unique. Il est utile de diversifier les jeux et les jouets, de façon à ce que l’enfant puisse se développer le plus harmonieusement possible et dans sa globalité.

Soutenir le projet de l’enfant signifie respecter son choix ou proposer une activité sans l’obliger. Quand l’enfant est dans son activité, l’aider et l’approuver du regard. Le vecteur principal est que l’enfant puisse exprimer son plaisir. Il faut baliser correctement une activité de façon à ce que le respect des deux parties soit là et que l’enfant qui a opté pour une activité puisse la mener à bien.

Le projet de l’adulte est parfois différent du projet de l’enfant.

|  |
| --- |
| ACCOMPAGNER LES EMOTIONS DE L’ENFANT ET SOUTENIR SA CONSCIENCE DE LUI-MEME. |

Importance de verbaliser et de rejoindre l’enfant par des mots. Etre en empathie.

Le caprice se différencie de la colère.

Le caprice est le désir de transgresser l’interdit, tester.

La colère est l’émotion. Les émotions doivent être reconnues et pas niées ! La reconnaissance des émotions de l’enfant lui permet d’arriver à une forme de sérénité et non de glisser vers une émotion extrême débordant sur de l’agressivité (= colère non contenue et niée par l’adulte qui encadre).

L’aspect « contenance » est important. Tout enfant a besoin de gestes tendres, enveloppants qui le sécurisent et l’apaisent.

Il est important de donner une place à l’enfant dans le groupe. Il y a lieu de s’interroger quand un enfant se tient en recul de façon prolongée.

Le travail en équipe nécessite une cohérence au niveau des pratiques, ce qui rassure les enfants et les familles. Il y a lieu d’intégrer le projet pédagogique entre collègues : on connaît les caractéristiques de chacun et on ajuste en fonction : dialogue constructif. Les informations parentales sont primordiales et facilitent l’échange quotidien. Il y a des moments « plus officiels » qui ont été mis en place (1er accueil et passage interservices où une rencontre entre les différents partenaires a systématiquement lieu.

Contrôle sphinctérien : un enfant est prêt à assurer l’acquisition de son contrôle sphinctérien quand il « conscientise » la connaissance de son corps, qu’il y a une maturation cérébrale de l’enfant et quand il peut l’exprimer. Ce n’est pas l’adulte qui détermine le moment. Cela peut débuter à 2 ans et aller jusqu’à 4 ans. Le passage à l’école est une forte pression pour l’enfant qui doit être propre sans être prêt. Il est important de reconnaître le droit à des phases de régression. Soyons attentifs au fait que l’enfant a besoin d’intimité.

|  |
| --- |
| DIFFERENCIER LES PRATIQUES POUR INDIVIDUALISER ACTIVITES ET JEUX. Article 6  |

Les repères nécessaires au développement optimal de l’enfant impliquent une bonne organisation : une journée bien structurée, un aménagement de l’espace prévu dès la veille pour le lendemain, une préparation aux arrivées successives, un aménagement de « l’espace repas » pour les enfants, la connaissance du nombre d’enfants prévus pour la journée. la table du déjeuner étant déjà prête, l’enfant a déjà sa place, même s’il n’est pas encore là physiquement.

L’enfant a des choix précis au niveau de ses amitiés et de ses affinités. Certaines affinités sont très marquées. Le choix des enfants est moins marqué chez les bébés et les moyens. Chez les moyens, il y a une ébauche de collaboration au niveau du rangement des jeux. Chez les bébés, un jeu a parfois du succès.

La puéricultrice doit faire preuve de souplesse face aux sollicitations de l’enfant ; elle doit être à son écoute en tenant compte du contexte, de l’ambiance du groupe et des demandes de l’enfant.

Il existe des normes et des référents en matière du développement psychomoteur de l’enfant, qui nous permettent d’évaluer l’évolution de l’enfant à un moment précis. Tout décalage ne doit pas être dramatisé, mais doit permettre une réflexion et un contact avec les parents.

|  |
| --- |
| SOUTENIR ADEQUATEMENT LES INTERACTIONS ENTRE ENFANTS. Articles 5 - 7  |

Les conflits sont nécessaires pour grandir, s’affirmer, connaître ses limites, augmenter son expérience, faire réfléchir et changer de stratégie. L’enfant peut commencer par une situation de conflit et terminer par un jeu. Il est utopique de penser que le conflit soit absent.

Le conflit expérimente la notion de propriété, de territoire, de respect. Le conflit dans le groupe indique aussi les rôles de chacun et les positions.

Le conflit est un mode de langage.

Les règles principales et liées à la sécurité doivent être identiques et cohérentes. Il faut les repréciser. L’agresseur n’a pas une recherche systématique et primaire de nuire. Il ne faut pas intervenir trop rapidement dans le conflit ; souvent, il peut s’arranger de lui-même.

L’intervention de l’adulte sera effective dès que la sécurité physique sera menacée.

L’adulte ne prend pas parti quand il n’a pas pu observer la scène.

L’enfant prend du plaisir lors des moments partagés avec ses compagnons, seul face à un jeu ou lors d’une activité ...

C’est par imitation que l’enfant grandit et acquiert de nouvelles compétences. Il faut laisser place à la créativité, à l’imaginaire et au rêve ; chaque enfant a un potentiel de ressources qu’il faut encourager et reconnaître.

 **SOUTIEN A L’ACTIVITE DES PROFESSIONNEL(LE)S. Article 3**

|  |
| --- |
| AMENAGEMENT DES CONDITIONS ASSURANT UNE QUALITE DE VIE PROFESSIONNELLE. |

Les réunions d’équipe sont des outils de communication. Tous les acteurs se repositionnent par rapport au projet pédagogique. Afin de parfaire cette réflexion, des journées pédagogiques ont lieu à raison de 3 fois par an. Des outils internes existent également : livret de vie de l’enfant, feuille de route journalière, bonne organisation de la structure.

* Rôle de l’assistante sociale : elle est l’intermédiaire et le lien entre la famille et la structure, d’où l’importance de faire précéder les familiarisations par la visite à domicile. Par rapport à l’équipe, elle est à l’écoute, elle a un rôle de soutien. Elle a un rôle financier. Elle aide la responsable de la crèche et assiste le pédiatre.

Elle se rend au domicile des parents en vue d’établir les premiers contacts et de constituer le dossier d’admission.

Elle calcule les participations financières des parents en fonction des revenus de ceux-ci et introduit les demandes de subvention.

Au niveau médical, elle assiste le pédiatre lors des consultations et tient à jour les dossiers médicaux.

De façon générale, elle participe à la dynamique de l’équipe et encadre les familles, ainsi que les enfants, dans les problématiques plus spécifiques.

* Rôle de la responsable : elle s’occupe de la gestion de la crèche : gestion journalière de l’ensemble des participants de la crèche, elle veille à ce que tous les maillons de la chaîne trouvent leur place et fonctionnent bien. Elle communique avec l’équipe, l’écoute et la soutient, et avec fermeté si nécessaire. Elle fait le rappel du projet pédagogique.

Elle organise et supervise la vie institutionnelle, veille à la sécurité physique et psychologique des enfants, ainsi que du personnel.

Elle se charge de la gestion courante, à savoir : administration, facturation, économat, menu et ressources humaines.

Elle établit les contacts et les liens avec les différentes institutions environnantes ou personnes ressources.

Elle favorise la formation continue du personnel par le biais de réunions d’équipe et de modules extérieurs.

Elle représente la personne relais entre le pouvoir organisateur et la crèche.

* Il y a aussi un esprit d’équipe : il faut savoir se remettre en question, s’auto évaluer, avant d’exiger des autres ce que l’on ne ferait pas soi-même. Il faut un respect mutuel de la personne basé sur un dialogue et une bonne communication. La critique positive est nécessaire et entraîne un réajustement. La maturité et l’expérience sont des gages de qualité. Il faut oser s’exprimer sans remettre en cause les compétences professionnelles des collègues. Il faut oser parler VRAI.
* Accueil d’un enfant du personnel :
	+ Les enfants du personnel peuvent être accueillis au sein de la crèche, conformément à la décision du Conseil d’Administration de l’A.S.B.L.
* Un dispositif d’aménagement de fin de carrière est mis en place.
* Intégration des jeunes diplômées.
* Travail d’accompagnement et de partage des pratiques professionnelles.
* Souplesse au niveau des prestations du personnel en fin de carrière.

|  |
| --- |
| DEVELOPPER UNE DYNAMIQUE DE REFLEXION PROFESSIONNELLE ET METTRE EN ŒUVRE LE PROJET EDUCATIF. |

Il faut penser au bien-être de chacun (professionnel, enfants, famille, …) et être ouverte à l’amélioration par la communication. Il faut sortir de la routine et des sentiers battus. Il faut une pratique qui épanouit, par des objectifs à atteindre : pratiques mises en place à tous les niveaux (grilles d’évaluation : notions de nursing). Nos pratiques sont intégrées dans un processus d’évaluation. La remise en question, les bilans sont fondamentaux. C’est sain, cela revalorise la profession, c’est motivant pour les professionnelles.

Le projet d’ordre intérieur doit être intégré par chaque professionnelle. Les puéricultrices sont convaincues de la nécessité du R.O.I.. Les parents l’ont signé. Celui-ci doit être respecté.

Accompagnement des stagiaires.

La stagiaire est une réelle partenaire, elle s’intègre à l’équipe (échanges mutuels).

Chaque personne apporte sa compétence.

Des conventions de stage sont signées entre la stagiaire, l’école et le milieu d’accueil selon les directives précises du Ministère de l’Education Nationale. Ceci entraîne un travail de collaboration étroite entre les deux parties, en adéquation avec le projet d’accueil.

Un projet d’accueil institutionnel est remis et explicité à la stagiaire. Son adhésion est nécessaire.

Les parents sont prévenus de la présence de stagiaires dans le Service de leur enfant.

Un local est mis à la disposition des stagiaires.

La stagiaire a un « référent » professionnel durant son séjour dans l’institution.

Les superviseurs de stage sont accueillis et collaborent avec le personnel en vue d’une évaluation permanente de l’étudiant.

|  |
| --- |
| SOUTENIR UN PROCESSUS DE FORMATION CONTINUE.  Article 14  |

Les formations sont un plus ; elles remettent en question et stimulent. Elles font partie intégrante du travail. On peut y participer, soit individuellement, soit collectivement.

Certaines formations sont dynamisantes pour l’équipe. Le choix des formations est parfois laissé à l’appréciation des participantes.

Le feed-back est important au sein de l’équipe.

|  |
| --- |
| LA QUALITE D’ACCUEIL, C’EST AUSSI FAVORISER LES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES LOCALES.  |

Il est prématuré d’ouvrir ce champ d’action.

------

**ARTICLE 21 :**

Moyens mis à la disposition :

* Au travers de nos réunions d’équipe, à raison de 2 réunions mensuelles, différents thèmes seront abordés, afin de mettre en place de nouveaux outils de travail, de dégager de nouvelles pratiques professionnelles et d’écouter les propositions de chacune, en les reliant au projet pédagogique.
* A raison de 3 après-midi pédagogiques (fermeture de l’institution), nous pouvons poursuivre notre réflexion, au travers d’un contexte structuré.

Des intervenants extérieurs peuvent être les moteurs de ces rencontres.

* + Des lectures d’ouvrage sont proposées et encouragées.
	+ Comme précédemment, différents membres de l’équipe participent activement à différents modules proposés dans le cadre des formations de l’O.N.E.

Un « feed-back » envers l’équipe est systématiquement instauré (C.E.M.E.A., F.R.A.J.E., Ressources Enfance, …).

Evaluation :

* Celle-ci sera envisagée ultérieurement car le processus est en cours.
* Les outils d’évaluation feront l’objet de réunions d’équipe.
* La place des parents, ainsi que leurs avis, seront pris en compte lors de ce processus.

**ARTICLE 8 : ASPECTS VIE SAINE.**

1. Suivi de la santé des enfants.

Voir R.O.I., rubrique 10 « surveillance médicale préventive »,

* + surveillance de la santé,
	+ suivi préventif de votre enfant,
	+ la vaccination,
	+ les maladies,
	+ urgences,
	+ organisation médicale de la structure,

+ annexes spécifiant la liste des maladies transmissibles, à déclarer à la M.C.A.E.

Choix des parents quant au suivi médical préventif au sein de la collectivité.

Un choix doit être opéré par les parents, au moment de l’entrée de l’enfant :

* + - soit le suivi universel au sein de la consultation O.N.E., tel qu’établi par le Guide de médecine préventive ;
		- soit un suivi limité aux 4 examens de santé obligatoires (à l’entrée, à 9 mois, à 18 mois et à la sortie de l’enfant du milieu d’accueil).

Il y a lieu de noter que les parents conservent la possibilité de modifier leur choix en cours de séjour de l’enfant.

Par ailleurs, le médecin, ainsi que le travailleur médico-social de la consultation O.N.E. continueront à répondre aux demandes ponctuelles en matière de santé préventive individuelle ou collective ou d’éducation à la santé.

Le milieu d’accueil informe sur le bien-fondé de l’allaitement maternel et favorise la poursuite de l’allaitement maternel dans des conditions optimales.

1. Suivi de la santé du personnel.
	* + Le milieu d’accueil soumet les enfants - et le ou les personnes qui les encadrent – à une surveillance de la santé conformément à la réglementation en vigueur.
		+ Pour chaque membre du personnel appelé à être en contact fréquent avec les enfants accueillis, il est demandé :
			- de fournir la preuve de l’état d’immunité face à la rubéole, avant l’entrée en fonction.
			- un certificat médical annuel attestant qu’au moment de l’examen, il n’existe aucun signe d’affection physique ou psychique susceptible de présenter un danger pour les enfants accueillis.

Cette procédure est exercée annuellement par l’a.s.b.l. C.E.S.I. Prévention et Protection (service de prévention et de protection du travail).

* + - * + Tous les 2 ans, un représentant de la médecine du travail visite l’infrastructure, dans un but de contrôle et de vérification au niveau hygiène et sécurité (du travailleur).
				+ Les locaux font également l’objet d’un contrôle de normes (grilles, barrières de sécurité, revêtement de sol, température, …).
				+ Le personnel bénéficie d’une formation à la réanimation pédiatrique cardio-vasculaire organisée par la Croix Rouge.
				+ Le port du vêtement de travail est obligatoire et certaines consignes en matière d’hygiène doivent être appliquées : lavage des mains, interdiction de fumer sur le lieu de travail, …
				+ Le milieu d’accueil est soumis à la réglementation en vigueur concernant la préparation et la conservation des repas en collectivité. Afin d’y répondre de manière optimale, nous recevons un contrôle exercé par un inspecteur vétérinaire de l’A.F.S.C.A., et « Le guide des bonnes pratiques d’hygiène en cuisines de collectivité » est notre référentiel en cette matière.

----